

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2013

Absents excusés : Nicole AUBEL (*procuration à Christina STRAPPAZZON*), Simone DOLE (*procuration à Pierre DAUDEY*)

Absents : Alain CUSSEY, Jacques DOMATTI et Jean-Paul MOUREY

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

-----

## 1. Procès-verbal du 3 mai 2013

A l'unanimité, il est adopté sans observations.

## 2. Résiliation du marché d'assistance conseil de la DDT pour le service de l'eau potable.

La DDT n'assurera plus les missions d'assistance conseil du service de l'eau potable auprès des collectivités, la convention qui nous liait à ce service s'arrêtera fin juin 2013.

M. Alain MARION assurera tout de même le service jusqu'à la fin de l'année 2013 afin de permettre aux collectivités de trouver un nouveau cabinet ou de s'organiser pour ces prestations de service. Il est demandé de signer un avenant à la convention pour cette résiliation.

M. MOREL demande quels services apportait la DDT.

M. MARION rédige le rapport annuel du service de l'eau, a apporté également de l'aide lors de la rédaction du règlement de l'eau et l'assainissement et tout autre renseignement nécessaire au fonctionnement du service. M. MOREL demande s'il est vraiment nécessaire de prendre un cabinet extérieur pour cela et si la commune ne pouvait pas rédiger elle-même ce rapport.

Après débat, il est convenu de demander à la DDT l'outil informatique utilisé pour le rapport de l'eau. La question sera posée à la Communauté de Communes pour peut-être prendre ce service.

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature d'un avenant de résiliation.

## 3. Lotissement

### . Modification budgétaire

Le budget lotissement a été présenté et voté globalement en équilibre mais déséquilibré par section. Pour régulariser, il est nécessaire de prendre une décision budgétaire modificative en prélevant la somme de 55 753 € sur la section de fonctionnement (*compte 023*) et en la virant sur la section d'investissement (*compte 021*).

Cette modification est votée à l'unanimité des présents.

### . Modification du règlement intérieur et cahier des charges

Une rencontre avec NEOLIA se tiendra le 4 juin en mairie pour présenter son projet de construction sur la parcelle n°1.

Suite à son désistement d'aménager la parcelle 10, un plan d'aménagement doit de nouveau être proposé pour rendre cette parcelle à la vente pour des particuliers. Pour que le plan d'aménager puisse être facilement accepté il y aura

lieu de le modifier sans changer le nombre de lots total et aussi en tenant compte de la demande.

Ainsi il est proposé de :

- découper la parcelle 10 en deux parcelles individuelles (numéros 10A et 10B) pour des particuliers, elles seront traitées sur le même principe que les parcelles 14 à 18.
- Les parcelles 3-4-5 seront découpées en deux parcelles pour répondre à la demande de parcelles de plus grande surface. Le prix de vente est fixé par le Conseil à 55€/m<sup>2</sup>.

Ces modifications seront présentées et devront obtenir l'accord de la majorité des différents propriétaires existants.

Le constructeur BATILOR demande aussi pour une construction sur la parcelle 10A que le garage soit intégré à la maison. Le Conseil ne voit aucune objection, puisque le règlement prévoit de modifier ce point, il n'y a aura plus obligation de construire le garage à l'entrée du terrain comme prévu avec NEOLIA.

Mme le Maire et M. COUDEL sont chargés avec la commission du lotissement de préparer ces modifications pour les approuver au prochain conseil.

#### **4. Travaux de desserte au bois du Peu : dossier de subvention**

Une rencontre avec M. ADROVER de l'ONF et les membres de la commission bois s'est tenue pour le projet d'aménagement d'un chemin sur le bois du Peu en collaboration avec la commune de Lombard.

La commune de Lombard (parcelle 348) réalise un chemin d'environ 600m et une place de retournement, il est proposé à la commune de LIESLE de prolonger celui-ci jusqu'à la parcelle 43 avec aussi une place de retournement, soit 600m sur la partie Lombard et 900m sur LIESLE. Cela permettrait de sortir tous les bois de la côte du Peu par cet accès plus facile à réaliser que celui proposé l'an dernier par l'ONF.

Le coût des travaux (1 500 km) est estimé à 43 000 €, une subvention de 40 % pourrait être obtenue. Les travaux doivent être réalisés en 2014 si le dossier est présenté en 2013.

Le Conseil accepte la proposition d'aménagement sachant que la commune de Lombard n'est pas prête à investir une aide sur le projet concernant la partie se situant sur leur commune entre la parcelle 348 et notre parcelle 41.

Compte tenu des décisions d'investissement décidées pour réaliser les dessertes coté FOURG (90 000 euros), le Conseil reporte ce chantier et charge l'ONF, dès que seront connues les conditions du nouveau plan de subvention d'après 2013, de contacter la mairie afin de préparer ce dossier en toute connaissance et de le déposer en 2014. Les travaux pourront être réalisés sur 2014-2015.

Les coupes 41-42-43 sont en portefeuille et ne présentent pas pour le moment une urgence à être coupées.

#### **5. Questions diverses**

- M. Jean VIALLE, nouveau directeur de TRI, viendra rencontrer les conseillers à la prochaine séance.
- La réfection du chemin de Lithiaud, tous les propriétaires sont convoqués pour une rencontre avec la mairie et le géomètre GAUME afin d'exposer le projet et

demander de pouvoir réaliser l'acquisition d'une bande de terrains permettant son élargissement à 3 m.

La Communauté de Communes et le Conseil Général assureront la partie voirie et la commune prendra à sa charge l'acquisition de la bande de terrain nécessaire.

- Emmanuel POUTHIER soulève le problème du stationnement du camion pizza le mardi soir. Le camion souhaite ouvrir son auvent sur la partie interne du parking central, il lui sera proposé des emplacements proches de la prise électrique prévue pour les manifestations.
- Christine HUMBERTJEAN demande que la commune s'équipe d'un défibrillateur. Sachant que 50 000 décès sont dus à un malaise cardiaque, l'usage de l'appareil est ouvert à toute personne physique. Le Conseil demande des informations complémentaires sur le sujet (auprès des pompiers par exemple) et de voir avec eux où l'appareil pourrait être placé pour être à la fois en sécurité et accessible.
- Christine HUMBERTJEAN demande, le sujet a été évoqué au CCAS, que les personnes nées dans la commune, étant en résidence secondaire et fichées sur la liste électorale puissent participer au repas de la commune avec une contribution financière. Le Conseil refuse puisque ces personnes n'ont pas leur résidence dans notre village.
- Denys OLLIER demande quand le marquage au sol vers l'écluse, rue Dornier, sera fait. L'entreprise attend des jours de météo favorables.
- Les premiers habitants du lotissement emménagent samedi 8 juin. Le Conseil envisage une petite cérémonie d'accueil.

*Séance levée à 23h15*

